



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	28.03.2021		
Objet :	Subvention association les 5 Pas de Courthézon – organisation du semi-marathon		
Rapporteur	Romain ESPINOSA		
N° Acte	7.5.3		

Les communes de Caderousse, Châteauneuf-du-Pape et Courthézon ont décidé de renouveler, le dimanche 18 mai 2025, le semi-marathon des 3C.

Cette deuxième édition reliera à nouveau les 3 communes à travers un parcours de 21 km.

Les communes de Caderousse, Châteauneuf-du-Pape et Courthézon accompagneront, fédèreront et coordonneront le réseau institutionnel mobilisé à cette occasion.

L'association des 5 PAS de Courthézon est quant à elle, chargée de la gestion financière de l'évènement, conformément à ses statuts.

Nombreuses aides ont été réclamées par l'association auprès des partenaires institutionnels publics et privés.

Le projet de convention ainsi présenté permet de déterminer le rôle de chacun ainsi que les modalités de financement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité pour l'association les 5 PAS de Courthézon de pouvoir bénéficier de cette subvention afin de concrétiser la réalisation de ce projet.

En conséquence, et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 3 000€ au profit de l'association des 5 PAS de Courthézon.
- Que les crédits sont inscrits au BP 2025.
- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce présent document, ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 28 mars 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA

